



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2447

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

**EXCUSÉS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

**ABSENTS** : Jean-Michel SOLER

#### **PROCURATIONS :**

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES  
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI  
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET  
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE  
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

#### **Objet**

**Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de ST SULPICE SUR LEZE**

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de St Sulpice sur Lèze depuis 12 février 2009.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de St Sulpice sur Lèze par délibération n°1906 du Conseil d'Administration du 15 janvier 2018 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2018 sur la commune de St Sulpice sur Lèze, il est proposé de classer en zone d'assainissement collectifs les habitations déjà raccordées ainsi que les OAP à proximité du réseau existant, et maintenir en assainissement non collectif les autres habitations de la commune.

\* \*

\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE**

ledit rapport.

**APPROUVE**

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de ST SULPICE SUR LEZE.

\* \*

\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du .....  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le .....

**La Présidente  
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : .....  
Publié ou Notifié le : .....

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**

## SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT SAINT SULPICE

Commune : SAINT SULPICE SUR LEZE

Secteur : Arize-Lèze Volvestre

Chargé d'études : Sébastien MIGNOTTE

Bureau d'études : Artelia

Objectif : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

### CONTEXTE et DIAGNOSTIC

#### Démographie

- ✓ Population sur la zone d'étude : 2 342 habitants en 2015
- ✓ Démographie croissante chaque année avec une accentuation depuis 2010
- ✓ Estimation d'une augmentation de la population de 0,8%/an à l'horizon 2030

#### Habitat :

- ✓ 1 083 logements en 2015 dont 90% de résidences principales (2,16 habitants / rés. principale)
- ✓ 89 logements vacants sur la commune (8,2%)
- ✓ 851 abonnés en assainissement collectif

### DIAGNOSTIC

#### Réseau :

- ✓ Linéaire total du réseau séparatif : **13 184 ml** ;
- ✓ Réseau d'assainissement équipé de **337** regards, dont 36 ont été visités ;
- ✓ Comprend 3 postes de relevage, dont 1 équipé de trop-plein ;
- ✓ Composée principalement de tuyaux PVC de 200 mm ;

Le débit d'ECPP mesuré lors des inspections nocturnes est de 171 m<sup>3</sup>/j (53% des effluents arrivant au PR).

Les ITV ont mis en évidence plusieurs arrivées d'eaux parasites et nombreux défauts d'étanchéité.

Des tests à la fumée ont permis d'identifier 4 mauvais raccordements du réseau pluvial au réseau d'assainissement



**STEP :**

Station à boue activée de 3800 EH sur la commune de Montaut mise en service en 2011

- ✓ Génie civil de la STEP en bon état globalement
- ✓ Surveiller la fissure ouverte au niveau du dégraisseur-dessableur
- ✓ Analyse de la charge hydraulique : Dépassements du débit de référence en nappe haute ou périodes pluvieuses
- ✓ Analyse de la charge organique : Charges moyennes inférieures à la capacité nominale de la STEP
- ✓ Aucun rejet non conforme
- ✓ Milieu récepteur : rivière Lèze (rivière sensible à l'eutrophisation)

## PROGRAMMATION DE TRAVAUX

**Réseau :**

Réhabilitation des ouvrages, notamment l'ensemble des postes de refoulement, reprise et accessibilité des regards, réhabilitation des réseaux suite aux inspections caméras

Type de travaux	Coût €
<b>Réhabilitation des ouvrages</b>	
Réhabilitation postes de refoulement	39 500 €
Reprise étanchéité regards	15 640 €
Dégagement regards non accessibles	23 300 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>78 440 €</b>
<b>Réduction des eaux claires parasites permanentes</b>	
<b>Réhabilitation du réseau</b>	
Priorité 1 (26.8% ECPP éliminées)	69 000 €
Priorité 2 (16.1 % ECPP éliminées)	124 300 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>193 300 €</b>

**STEP :**

Réhabilitation de la STEP

Type de travaux	Coût €
<b>Réhabilitation STEP</b>	
Réhabilitation des ouvrages STEP	29 100 €
Ajout du traitement du phosphore	35 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>64 100 €</b>

## ETUDE DES SCENARIOS D'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE

Deux scenarios d'extension de réseau de collecte ont été étudiés :

- Route de l'Océan :
- Secteur rive Est de la Lèze

Scénario	Assainissement collectif		
	Abonnés existants à raccorder	Logements futurs à raccorder	Charges polluante (EH)
S1	30	10 (AUO) + 23 (dents creuses)	136
S2	47	13 (dents creuses)	130



### **Scénario 1 : Route de l'Océan**

**Estimation pour le raccordement assainissement collectif :** 497 300 € HT soit 15 200 € HT / branchement

**Estimation de réhabilitation des dispositifs ANC :** 428 000 € HT

**Le coût de mise en place de l'assainissement collectif est plus élevé que la création et la réhabilitation des assainissements non collectifs.**



## **Scenario 2 : Secteur Rive Est de la Lèze**

### **Estimation pour le raccordement assainissement collectif :**

- Chemin des Rives : 319 800 € HT
- Petite route de Lézat : 466 400 € HT

### **Estimation de réhabilitation des dispositifs ANC : 384 000 € HT**

Le coût de mise en place de l'assainissement collectif est plus élevé que la création et la réhabilitation des assainissements non collectifs, notamment du fait de la nécessité de 2 postes de refoulement. Aucune contrainte n'est notée sur ce secteur vis-à-vis de la mise en place de système d'assainissement non collectif conforme à l'exception de terrains en pente.

## **AVIS SMDEA :**

Il est proposé de réaliser les travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes. Ces travaux permettront d'éliminer environ 42 m<sup>3</sup>/j d'eaux claires soit 43% des eaux claires parasites repérées pour un montant de 193 300 €.

De la même façon, la reprise des postes de refoulement ainsi que la reprise de l'étanchéité des regards et l'accessibilité de certains est proposé pour un montant de 78 440 €.

Les travaux au niveau de la STEP permettant d'assurer la pérennité du fonctionnement des ouvrages, la sécurité est proposé pour un montant de 29 100 € ainsi que le traitement au phosphore pour un montant de 35 000 €.

Compte tenu du montant par branchement, des aides disponibles de la part l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental 31, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de contraintes pour la mise en place de système d'assainissement autonome, le SMDEA propose de ne pas retenir les scénarios d'extension de réseau d'assainissement collectif (montant de 1 184 040 € à la charge du SMDEA).

## **AVIS COMMISSION TECHNIQUE :**

Il est validé par la Commission Technique de réaliser les travaux de réductions des eaux claires parasites permanentes, la reprise des postes de refoulement ainsi que les travaux au niveau de la STEP permettant d'assurer la pérennité des ouvrages et la sécurité des exploitants.

Il est également validé la mise en place d'un traitement phosphore.

Concernant les scénarios d'extension de réseau d'assainissement collectif, il est décidé, compte tenu des contraintes financières, de ne pas les retenir.